

Pôle communication  
Tél. : 24 66 40

Mardi 13 mars 2018

## COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

**Sous la présidence de Monsieur Philippe Germain, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 13 mars 2018, a arrêté deux projets de délibération du Congrès ; adopté une délibération du gouvernement ; adopté 41 arrêtés et examiné 29 dossiers d'étrangers. Il a également émis un avis sur un projet de décret.**

### **1. Projets de délibérations du Congrès**

**Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant approbation de la stratégie de développement touristique des services et des loisirs 2025. Celle-ci a pour objectif de développer l'industrie du tourisme en Nouvelle-Calédonie, sur la Grande Terre et dans les îles, en travaillant sur les thèmes suivants : la desserte aérienne internationale et domestique, le transport maritime, la promotion et la commercialisation de la destination Nouvelle-Calédonie, l'hébergement, la formation des jeunes aux métiers du tourisme, la sensibilisation de la population au développement touristique, les activités et animations locales et la croisière et la grande plaisance. Les objectifs chiffrés annuels à atteindre d'ici 2025 sont les suivants : plus de 200 000 visiteurs, 1 200 000 croisiéristes, 47 milliards de francs de dépenses touristiques, 10 000 emplois directs.

*> Voir communiqué détaillé « Stratégie de développement touristique et des loisirs 2025 ».*

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté un projet de délibération portant création de l'agence rurale qui fusionnera l'établissement de régulation des prix agricole (ERPA) et l'agence pour la prévention et l'indemnisation des calamités agricoles ou naturelles en Nouvelle-Calédonie (APICAN), en reprenant les missions exercées par ces deux établissements publics avec une meilleure efficacité.

*> Voir communiqué détaillé « Création de l'agence rurale ».*

## **2. Délibération du gouvernement**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a habilité le président du gouvernement afin de défendre la Nouvelle-Calédonie devant le Tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie (pour une affaire).

## **3. Arrêtés du gouvernement**

### **Secteurs de l'économie et du commerce extérieur, de la fiscalité, des questions de recherche et d'innovation, des relations extérieures et de la sécurité civile, de la coordination de la protection de l'enfance et de la jeunesse et du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a constaté la composition nominative du comité de l'observatoire des prix et des marges, dont les dix membres et le président ont été désignés.
- En accord avec la chambre de commerce et d'industrie (CCI), le syndicat des commerçants de Nouvelle-Calédonie, le syndicat des importateurs et distributeurs de Nouvelle-Calédonie et Nouméa Centre-Ville, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a complété les dates des soldes pour l'année 2018 (fixées par arrêté le 21 novembre 2018), par deux journées supplémentaires de soldes : « Good Friday » le vendredi 30 mars 2018, et « Summer Day » le vendredi 21 septembre 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a révisé l'agrément accordé initialement à SARL TDM « Transit Déménagement Manutention » pour le mettre en conformité avec la nouvelle adresse de son siège social et son numéro de Ridet actuel.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé la prise en charge des frais de remboursement des billets d'avion de Mme Elisabeth Nouar, journaliste à « radio rythme bleu » (RRB) pour les déplacements au comité des signataires en 2016 et 2017 à Paris (532 743 francs).
- Dans le cadre de la mise en place de l'autorité de la concurrence de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a accordé au président de l'autorité de la concurrence le pouvoir de la représenter en justice et dans tous les actes de la vie civile, pour agir en demande et en défense et présenter des observations devant toute juridiction en son nom.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé un représentant titulaire (M. Guillaume Kurek) et un représentant suppléant (M. Beranrd Elie) de l'industrie métallurgique au comité du commerce extérieur minier (CCEM), en remplacement de Jérôme Fabre et Jeanne Adrian, actuellement nommés représentant titulaire et suppléante de l'industrie métallurgique au sein du CCEM.

### Secteurs du travail, de l'emploi, du dialogue social et de la formation professionnelle :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé la liste des personnes habilitées par les autorités certificatrices à l'accompagnement d'une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) au titre de l'année 2018.

### Secteurs de la fonction publique, du logement et de la sécurité routière :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de trois masseurs kinésithérapeutes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie au centre hospitalier territorial Gaston-Bourret les 25 et 26 juin 2018. La date de clôture d'inscription est le 24 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de deux diététiciens du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, dont un poste pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret et un poste pour la province Sud les 30 et 31 mai 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 26 avril 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de sept manipulateurs en électroradiologie du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie les 2 et 3 juillet 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 31 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours sur titres avec épreuve pour le recrutement de trois orthophonistes du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret, les provinces Sud et Nord, les 9 et 10 juillet 2018. La date de clôture d'inscription est au 7 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté quatre postes pour le centre hospitalier du nord dans le cadre du concours sur titres avec épreuve ouvert pour le recrutement d'aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, organisé le 23 janvier 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté huit postes pour le centre hospitalier du nord dans le cadre du concours sur titres avec épreuve ouvert pour le recrutement

d'infirmiers diplômés d'État du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, organisé le 23 janvier 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ajouté quatre postes pour le centre hospitalier du nord dans le cadre du concours sur titres avec épreuve ouverte pour le recrutement d'infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie, organisé le 23 janvier 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement de quatre cadres de santé du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie (deux postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret, un pour le centre hospitalier du nord et un pour l'Institut de formation des professions sanitaires et sociales (IFPSS)), le 4 juin 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 3 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert huit postes pour le vice-rectorat pour le recrutement d'adjoints techniques normaux des établissements d'enseignement du second degré public de 1<sup>er</sup> grade de la Nouvelle-Calédonie, les 29 et 30 juin 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 23 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert 16 postes pour la ville de Nouméa pour un concours sur titre pour le recrutement d'animateurs socio-éducatifs du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie, les 25 juin et 2 juillet 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 24 mai 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert six postes pour la ville de Nouméa dans le cadre d'un concours sur titre pour le recrutement d'éducateurs des activités physiques et sportives du cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie, les 11 et 16 juillet 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 7 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert sept postes d'animateurs socio-éducatifs et trois postes d'éducateurs des activités physiques et sportives dans le cadre d'un concours interne (cadre de la jeunesse, des sports et des loisirs de Nouvelle-Calédonie), le 7 juillet 2018. La date de clôture d'inscription est fixée au 7 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuves (15 postes), externes (15 postes), interne (20 postes) et réservés (3 postes) pour le recrutement de contrôleurs de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, respectivement à compter des 6 juillet 2018, 7 juillet 2018, 21 juillet 2018, 4 août 2018, 11 août 2018 et 18 août 2018. La date de clôture des inscriptions est fixée : pour les concours sur titres avec épreuves, au 7 juin 2018 ; pour les concours externes, au 21 juin 2018 ; pour les concours internes et réservés, au 5 juillet 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert des concours sur titres avec épreuves, externes, internes et réservés pour le recrutement de techniciens de grade normal du cadre des postes et télécommunications de Nouvelle-Calédonie, respectivement à compter des 6 juillet 2018, 7 juillet 2018, 21 juillet 2018, 4 août 2018, 25 août 2018 et 1<sup>er</sup> septembre 2018. Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit : concours sur titres avec épreuves : 10 postes ; concours externes : 10 postes ; concours internes : 13 postes ; concours réservés : 2 postes. La date de clôture des inscriptions est fixée : pour les concours

sur titres avec épreuves, au 7 juin 2018 ; pour les concours externes, au 21 juin 2018 ; pour les concours internes et réservés, au 19 juillet 2018.

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile : un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a ouvert un concours interne pour le recrutement d'un technicien de service de sauvetage et de lutte contre l'incendie des aéronefs (TSSLIA) du corps des pompiers de l'aviation civile de la Nouvelle-Calédonie. La date de clôture d'inscription est le 3 mai 2018. La date du concours est le 2 juin 2018.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne ; un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le nombre de postes ouverts au titre des premier et second concours externes pour le recrutement dans le corps des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne de l'aviation civile : un poste au titre du 1<sup>er</sup> concours et un poste au titre du 2<sup>nd</sup> concours.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé pour l'année universitaire 2018/2019 le plan d'attribution des bourses avec affectation spéciale destinées aux candidats à la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie. Chaque année, ces bourses peuvent être accordées à des candidats poursuivant des études supérieures dans des spécialités non enseignées localement. Ces formations permettent d'accéder, sur titre ou par concours, aux emplois des catégories A et B de la fonction publique de la Nouvelle-Calédonie.

> *Voir communiqué détaillé « Bourses avec affectation spéciale 2018/2019 ».*

**Secteurs de l'économie numérique, des questions juridiques (droit civil, droit de l'urbanisme et droit des assurances), de la modernisation de l'administration et de l'évaluation des politiques publiques, du suivi des questions relatives à la francophonie et du suivi des transferts de compétences :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié les tarifs des prestations du centre de rencontres et d'échanges internationaux du Pacifique (CREIPAC).
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a désigné M. Olivier Amat à la commission consultative des télécommunications (CCT), en remplacement de M. Bernard Idoux.

**Secteurs des infrastructures publiques, du transport aérien domestique et international, du transport terrestre et maritime, du suivi du schéma d'aménagement et de développement de la Nouvelle-Calédonie « NC 2025 » :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'occupation temporaire des dépendances du domaine public aéronautique de l'aérodrome de Koné.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air New Zealand, du 25 mars au 29 octobre 2018 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Vanuatu, du 25 mars au 27 octobre 2018 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Qantas, du 25 mars au 27 octobre 2018 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Calédonie International, du 25 mars au 27 octobre 2018 inclus.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a approuvé le programme d'exploitation des services aériens réguliers internationaux de la société Air Tahiti Nui, du 25 mars au 27 octobre 2018 inclus.

**Secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté :**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé les grilles tarifaires du musée de Nouvelle-Calédonie. Il est proposé notamment une hausse des tarifs d'entrée qui n'ont pas évolué depuis 1985. Il est aussi proposé d'augmenter ceux des services de reproduction et de vente des supports touristiques et culturels, fixés par différents arrêtés et délibérations et demeurés inchangés depuis 1991. Le tarif des entrées pour les adultes passera ainsi de 200 F à 500 F, et celui des jeunes, dont la limite d'âge, qui est abaissée de 12 ans à 8 ans, passera de 50 F à 200 F. La même augmentation est créée pour les autres catégories faisant l'objet d'un tarif réduit. Il est aussi créé un tarif à 500 F par personne pour les opérateurs touristiques qui ne pourront pas prétendre au tarif groupe à 300 F par personne, pour les groupes d'au moins dix personnes.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a nommé M. Jean-Pierre Cabée en qualité de directeur du conservatoire de musique et de danse de Nouvelle-Calédonie (CMD-NC).

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a pris en charge des frais de la mission « femmes de Nouvelle-Calédonie », qui se déroulera en Métropole du 19 mars au 6 avril 2018.

### Secteurs du budget, de l'énergie, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et de la communication audiovisuelle, de la politique de l'eau, du suivi des questions monétaires et de crédit et des relations avec le Congrès de la Nouvelle-Calédonie :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé l'exercice temporaire du docteur vétérinaire métropolitain, Jean-Christophe Raymond, pour le soutien technique et sanitaire de l'activité d'aquaculture marine de l'agence de développement économique de la Nouvelle-Calédonie (ADECAL), dans le cadre d'une mission prévue du 26 au 30 mars 2018. Aucun vétérinaire sur le territoire ne bénéficiant d'une formation spécifique en aquaculture, le Dr Jean-Christophe Raymond, spécialisé en pathologie aquacole, est pressenti pour la réalisation de ce soutien technique et sanitaire tout en accompagnant les vétérinaires locaux chargés du suivi des élevages concernés, comme il a pu le faire en 2017. La venue du Dr Raymond pourra également être l'occasion pour le centre technique aquacole (CTA) de l'ADECAL de permettre aux élevages de crevettes de bénéficier de son expertise lors de visites sanitaires qui seront organisées sur la même période.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a modifié et arrêté l'ordre du jour de la session extraordinaire du Congrès, qui devrait avoir lieu le 21 mars 2018 :
  - projet de délibération modifiant la partie réglementaire du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie (rapport n° 3040-05/GNC du 9 janvier 2018) ;
  - projet de délibération modifiant la délibération modifiée n° 184 du 9 janvier 2012 portant création d'une aide à la continuité pays (rapport n° 3040-10/GNC du 26 janvier 2018) ;
  - projet de délibération portant approbation des conventions de délégation du réseau routier de la Nouvelle-Calédonie aux provinces Sud, Nord et Îles Loyauté (rapport n° 11/GNC du 26 janvier 2018).

### Secteurs de la santé, de la jeunesse et des sports :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a autorisé M. Anthony Maloof, médecin ophtalmologiste australien, à exercer temporairement la médecine en Nouvelle-Calédonie pour effectuer une mission d'expertise au centre hospitalier territorial Gaston-Bourret au mois d'avril 2018, afin notamment de revoir des patients qui ont été pris en charge en Australie pour des soins spécialisés en ophtalmologie. La mission d'expertise aura lieu du 5 au 6 avril 2018.

\* \*  
\*

### **Examen de dossiers de ressortissants étrangers**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis huit avis favorables sur des demandes de visa de long séjour et un avis favorable sur une demande de carte de séjour temporaire. Il a émis vingt avis favorables sur des autorisations de travail hors secteur minier.

### **Avis du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie**

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a émis un avis favorable sur un projet de décret relatif au régime disciplinaire des marins et des pilotes, à la discipline à bord des navires et au régime disciplinaire applicable aux militaires embarqués.